



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 20 mars 2026**

Délibération n° DEL 2026 0002

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Colette CHASSAGNE.

Date de la Convocation :
lundi 16 mars 2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Enzo CHARITAT, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Quentin PETIT, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur François CHATAING, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Naziha BOUACHMIR, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOZI

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
24/03/2026

Secrétaire de séance : Claire MICHEL-MAZIERE

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

Objet : Ville du Puy-en-Velay : élection du Maire

Rapporteur : Colette CHASSAGNE

La séance est présidée par Madame Colette CHASSAGNE, doyenne d'âge (article L 2128-8 du CGCT).

Les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles relatives à l'élection du maire et des adjoints, tant en ce qui concerne l'organisation du scrutin, que les conditions de majorité :

- scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours,
- scrutin secret à la majorité relative au troisième tour.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Colette CHASSAGNE, doyenne d'âge, rappelle l'objet de la séance qui consiste en l'élection du Maire et invite les candidats à se faire connaître :

- Madame Naziha BOUACHMIR,
- Monsieur Michel CHAPUIS,
- Monsieur Laurent JOHANNY.

Madame Colette CHASSAGNE, doyenne d'âge, constitue le bureau de vote en invitant à siéger avec elle deux assesseurs :

- Madame Chloé ALLIBERT,
- Monsieur Fabien SURREL.

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

A obtenu :

- Madame Naziha BOUACHMIR : 1 voix,
- Monsieur Michel CHAPUIS : 27 voix,
- Monsieur Laurent JOHANNY : 5 voix.

Le Conseil Municipal :

- PROCLAME Monsieur Michel CHAPUIS, Maire de la Ville du Puy-en-Velay et est immédiatement installé dans ses fonctions conformément au procès-verbal joint en annexe.

Madame Colette CHASSAGNE
Conseillère municipale

VOTE : **MAJORITÉ**
Pour : 27
Contre : 6

Signé le 20 mars 2026,
Le Secrétaire de séance,
MICHEL-MAZIERE Claire,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 20
mars 2026